



# Profil des Camps de Joute



Édition 2009

 Loisir et Sport  
Montérégie

3 800 boul. Casavant Ouest – Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3  
Tél. : (450) 773-9802 – 1-800-387-7979  
Courriel : [lsm@loisir.qc.ca](mailto:lsm@loisir.qc.ca) - Site internet : [www.loisir.qc.ca](http://www.loisir.qc.ca)

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	2
PRÉSENTATION DU DOCUMENT.....	2
SECTION I - MISE EN CONTEXTE.....	2
↻ RÉPARTITION DES MUNICIPALITÉS PAR TRANCHES DE POPULATION .....	4
↻ THÈMES ABORDÉS .....	4
↻ MÉTHODE EMPLOYÉE .....	4
SECTION II - LISTE DES RÉPONDANTS .....	5
SECTION III - RÉSULTATS RÉPARTIS PAR TAILLE DE MUNICIPALITÉS .....	8
↻ Population de 500 à 999.....	8
↻ Population 1 000 à 1 499.....	10
↻ Population de 1 500 à 1 999.....	12
↻ Population de 2 000 à 2 999.....	15
↻ Population : 3 000 à 3 999.....	18
↻ Population de 4 000 à 4 999.....	20
↻ Population de 5 000 à 9 999.....	22
↻ Population de 10 000 à 24 999 .....	26
↻ Population de 25 000 à 49 999 .....	30
↻ Population de 50 000 et plus.....	33
SECTION IV - COMMENTAIRES GÉNÉRAUX DES RÉPONDANTS .....	35
SECTION V - CONSTATS D'ÉVOLUTION DEPUIS LA CONSULTATION DE 2005.....	35

# Profil des CAMPs DE JOUR de la MONTÉRÉGIE

---

## . . . INTRODUCTION

Loisir et Sport Montérégie désire par le biais de la compilation de ce sondage dresser un portrait de l'offre en matière de programmes d'animation de loisir estival en Montérégie. Au total, huit (8) thématiques étaient abordées dans le cadre du sondage.

Pour une deuxième édition, nous amorçons à l'automne 2008, une démarche afin d'actualiser les données recensées en 2005.

Le portrait de l'offre en matière de loisir estival est tiré d'une enquête qui a été effectuée auprès des travailleurs en loisir municipaux par le biais d'un questionnaire qui leur a été envoyé par courrier électronique. Quelque deux cents (200) municipalités de la Montérégie ont reçu le sondage comparatif. Les résultats du sondage permettent de diffuser un profil à titre «informatif» et visent uniquement à fournir des balises à vos responsables de camps de jour et/ou terrains de jeux afin qu'ils puissent se « comparer » avec d'autres programmes de loisir estival de la Montérégie.

## . . . PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Le profil des camps de jours est présenté en trois (3) sections. La première propose la mise en contexte, suivi de la liste des municipalités répondantes et finalement les résultats divisés selon la taille des municipalités.



## . . . SECTION 1 - MISE EN CONTEXTE

### RÉPARTITION DES MUNICIPALITÉS PAR TRANCHES DE POPULATION

- ☞ Municipalités de 500 à 999 résidants
- ☞ Municipalités de 1 000 à 1 499 résidants
- ☞ Municipalités de 1 500 à 1 999 résidants
- ☞ Municipalités de 2 000 à 2 999 résidants
- ☞ Municipalités de 3 000 à 3 999 résidants
- ☞ Municipalités de 4 000 à 4 999 résidants
- ☞ Municipalités de 5 000 à 9999 résidants
- ☞ Municipalités de 10 000 à 24 999 résidants
- ☞ Municipalités de 25 000 à 49 999 résidants
- ☞ Municipalités de 50 000 à 99 999 résidants

### THÈMES ABORDÉS

- ☞ Le service
- ☞ La clientèle
- ☞ Le site
- ☞ La sécurité
- ☞ Le coût
- ☞ Hygiène et sécurité des plans d'eau
- ☞ Le service de garde
- ☞ Le personnel

### MÉTHODE EMPLOYÉE

- ☞ Définition du camp de jour  
Le camp de jour offre une programmation d'une durée minimale de cinq (5) jours consécutifs sans hébergement, animée et encadrée par un personnel formé. Très populaire en milieu urbain, le camp de jour permet aux jeunes de vivre une expérience de camp de qualité tout en rentrant le soir à la maison. La programmation doit aussi répondre à des objectifs précis selon l'âge et les capacités d'apprentissage des enfants<sup>1</sup>.
- ☞ Définition du terrain de jeux  
Espace dont l'usage est réservé et aménagé en vue de la pratique d'activités récréatives de divertissement ou d'encadrement sécuritaires, ainsi qu'éducatives, notamment dans le cas de la jeunesse. Le ratio jeune/animateur peut être plus élevé.

---

<sup>1</sup> Association des Camps du Québec



## SECTION II - LISTE DES RÉPONDANTS

Au total, 60 municipalités de la Montérégie ont répondu au questionnaire « Sondage Programme d'animation estival » envoyé le 20 août 2008, sur une possibilité d'environ quatre-vingt neuf (89) municipalités. Noter que le sondage n'a été envoyé qu'aux municipalités ayant un service de loisirs ou ayant un travailleur en loisir.

Les municipalités qui ont répondu et qui offrent un programme d'animation estivale sont :

STRATE POPULATION	VILLE	POPULATION
500 à 999	Saint-Aimé	550
	Saint-Marcel-sur-le-Richelieu	500
	Saint-Louis	500
1000 - 1499	Vaudreuil-sur-le-Lac	1100
	St-Simon	1200
1500 - 1999	St-Théodore-d'Acton	1500
	Sainte-Angèle-de-Monnoir	1500
	Saint-Valérien-de-Milton	1757
	Saint-Roch-de-Richelieu	1870
	Saint-Charles-sur-Richelieu	1800
	Ste-Hélène-de-Bagot	1500
	St-Polycarpe	1737
2000 - 2999	Saint-Damase	2500
	Saint-Marc-sur-Richelieu	2 000
	Upton	2 000
	Sainte-Victoire-de-Sorel	2 500
	Saint-Isidore	2 500
	Saint-Dominique	2 174
	Saint-Mathieu	2 000
	La Présentation	2 400
	Saint-Chrysostome	2 618
	Bedford	2 800
	Ange-Gardien	2030
3000-3999	Des Coteaux	3 800
	Saint-Paul-d'Abbotsford	3000
	Saint-Jean-Baptiste	3000
	Roxton Pond	3000
	St-Liboire	3000
	Sutton	3500
4000-4999	Waterloo	4 500
	Saint-Philippe	4763
5000-9999	Acton Vale	7 500
	Les Cèdres	7 000
	Marieville	8 078



	Quartier Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe	5 000
	Quartier Saint-Thomas d'Aquin de Saint-Hyacinthe	5000
	Lac-Brome	5 800
	Verchères	5 000
	Saint-Rémi	6 100
	Carignan	7 000
	Ste-Madeleine	5000
	Bromont	6200
	Contrecoeur	5600
10 000-24 999	Mercier	10 330
	Beauharnois	12 000
	Cowansville	12 000
	Saint-Basile-le-Grand	15 000
	Mont-Saint-Hilaire	16 000
	Beloeil	19 306
	Varenes	20 500
	Pincourt	12000
	Île-Perrot (Ville)	10 000
	Candiac	17 000
	Notre-Dame de l'Île-Perrot	10 050
	Chambly	23 000
25 000- 49 999	Salaberry-de-Valleyfield	40 477
	Saint-Constant	25 000
	Saint-Bruno	25 000
50 000 et +	Longueuil (arr. Saint-Hubert)	78 000
	Brossard	70 000

\* Année de référence pour ces données : 2001



## POUR MIEUX INTERPRÉTER LE PORTRAIT :

- ☞ Les classes de population proviennent du profil des municipalités établi par le Ministère des Affaires municipales (année 2001).
- ☞ N/D : signifie que les données étaient difficilement quantifiables, alors elles sont non disponibles.
- ☞ Les résultats sont présentés selon le nombre de réponses aux questions.
- ☞ Il est difficile de dresser un portrait général qui englobe chaque classe de population, cependant quelques données ont été regroupées.
- ☞ Lorsque l'on voit par exemple 5/9, on doit lire cinq (5) milieux sur neuf (9).



## SECTION III - RÉSULTATS RÉPARTIS PAR TAILLE DE MUNICIPALITÉS

### Population 500 à 999

Nombre de questionnaires compilés : 3

---

#### LE SERVICE

Le programme d'animation estival relève de la municipalité/le service des loisirs.

Le type de programme camp de jour est offert pour une durée de six (6) à huit (8) semaines. Il accueille entre 0 et 49 enfants âgés entre 4 et 12 ans.

L'horaire du camp de jour est de 9h30 à 15h30 ou de 10h00 à 16h00, et ce, du lundi au vendredi.

#### LE SITE

Le milieu utilise le gymnase et le parc de l'école, la piscine du camping ou la bibliothèque de la ville pour l'organisation d'activités spécifiques.

#### LA SÉCURITÉ

Le milieu possède un document expliquant les **mesures d'urgence**, dont le personnel d'animation est informé.

En ce qui concerne les **mesures se rattachant à la prévention de la violence et de l'agression sexuelle**, voici celles mises en place :

	Les mesures de prévention	Nombre de milieux
A	Un code d'éthique	
B	Les consignes relatives aux comportements à privilégier avec les jeunes	2
C	Les procédures lors d'un dévoilement de violence ou d'agression sexuelle	1
D	La vérification des antécédents judiciaires	
E	De l'information sur le sujet de la violence et de l'agression sexuelle	1

Ces mesures sont diffusées et connues par le personnel d'animation via une formation maison et un document remis sur le sujet.



Le milieu n'offre pas toujours à son personnel d'animation une formation en secourisme d'urgence reconnue par un organisme accrédité.

Une fiche de santé par enfant est accessible et signée par le parent.

Le ratio enfants/animateur est de 20/1 pour les 5-6 ans, 30/2 pour les 7-8 ans et 15/2 pour les 9-11 ans

## LE COÛT

Le tarif demandé pour l'été est de 95\$ et n'inclut pas les sorties. Ce coût inclut les sorties mais pas le service de garde et il n'y a pas de tarif familial offert.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PLANS D'EAU

Un seul milieu a resserré ses normes au niveau du Ratio surveillants/jeunes autour des piscines, bassins et plans d'eau.

## LE SERVICE DE GARDE

Ce service est offert en début et en fin de journée, entre 6h00 et 10h00 am et entre 15h30 et 18h30 pm, selon l'heure de début et de fin des activités. Le service de garde est offert à un coût très abordable de 25\$ pour l'été ou encore à un tarif fixé par les animatrices elles-mêmes qui négocient directement avec les parents, selon leurs besoins.

## LE PERSONNEL

La coordination du programme d'animation estival est souvent sous la responsabilité du responsable du service des loisirs ou sinon un coordonnateur estival est engagé pour 8 semaines à 8,75\$/heure.

Le milieu engage deux (2) animateurs au taux horaire de 8.50\$.

Les animateurs reçoivent une formation en animation, niveau initiation via le programme FLAC de Loisir et Sport Montérégie.

L'âge moyen du personnel est de 16 ans.

## Besoins en formation :

- ☞ RCR et Premiers soins;
- ☞ techniques d'animation;
- ☞ Éthique



## Population 1 000 à 1 499

Nombre de questionnaires compilés : 2

---

### LE SERVICE

Le programme d'animation estival relève de la municipalité/le service des loisirs.

Le type de programme camp de jour est offert pour une durée de huit (8) semaines. Il accueille entre 0 et 49 enfants âgés entre 6 et 12 ans.

L'horaire du camp de jour est de 9h00 à 16h00, et ce, du lundi au vendredi.

### LE SITE

Le milieu utilise le camping, la piscine et gymnase de l'école pour l'organisation d'activités spécifiques.

### LA SÉCURITÉ

Le milieu possède un document expliquant les **mesures d'urgence**, dont le personnel d'animation est informé.

En ce qui concerne les **mesures se rattachant à la prévention de la violence et de l'agression sexuelle**, voici celles mises en place :

	Les mesures de prévention	Nombre de milieux
A	Un code d'éthique	2
B	Les consignes relatives aux comportements à privilégier avec les jeunes	2
C	Les procédures lors d'un dévoilement de violence ou d'agression sexuelle	2
D	La vérification des antécédents judiciaires	1
E	De l'information sur le sujet de la violence et de l'agression sexuelle	1

Ces mesures sont diffusées et connues par le personnel d'animation via une formation maison et un document explicatif.

Le milieu offre à son personnel d'animation une formation en secourisme d'urgence reconnue par un organisme accrédité.

Une fiche de santé par enfant est accessible et signée par le parent.



Le ratio enfants/animateur est de 15/1 pour les 5-6 ans, 20/1 pour les 7-8 ans, 20/1 pour les 9-11 ans et 15/1 pour les ados.

## LE COÛT

Le tarif demandé pour l'été se situe autour de 150\$ et n'inclut pas les sorties ni le service de garde. Un tarif familial est offert mais il n'est pas spécifié. Un forfait à la journée est également offert (12 ou 20\$ par jour)

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PLANS D'EAU

Les milieux ont resserré leurs normes au niveau du contrôle de la qualité de l'eau, du ratio surveillant/moniteur et du respect de la capacité maximale d'enfants.

## LE SERVICE DE GARDE

Ce service est offert en début et en fin de journée, entre 7h00 et 9h00 am et entre 16h00 et 18h00 pm. Le service de garde est offert au coût de 15\$ par semaine ou de 75 à 80\$ pour l'été. Un tarif à la période allant de 3\$ de l'heure à 7\$ pour la journée est également offert.

## LE PERSONNEL

Un coordonnateur estival est engagé pour une période de 8 semaines à un salaire allant de 9,75\$ à 11,80\$.

Le milieu engage deux (2) animateurs au taux horaire de 8.75\$.

Un milieu embauche un (1) assistant-animateur. Un montant de 300 \$ pour l'été lui est versé.

Les animateurs reçoivent une formation via le programme FLAC de Loisir et Sport Montérégie. Le milieu complète cette formation par des notions en lien avec le travail d'animation telles que la planification d'activités et les thématiques et une rencontre avec un spécialiste du CSSS a lieu également.

Le coordonnateur reçoit aussi une formation avec Flac ou directement par la municipalité en collaboration avec le CSSS.

L'âge moyen du personnel est de 17 ans.

## Besoins en formation :

- ☞ Sécurité
- ☞ Gestion des cas problématiques
- ☞ Gestion du personnel pour les coordonnateurs



## Population 1 500 à 1 999

Nombre de questionnaires compilés : 7

---

### LE SERVICE

Le programme d'animation estival relève de la municipalité/le service des loisirs.

La durée du programme d'animation estival s'échelonne sur un période de six (6) semaines à huit (8) semaines. L'horaire du programme d'animation estival débute à 9h00 et se termine à 16h00 et ce, du lundi au vendredi.

Le programme d'animation estival accueille entre 0 et 99 enfants âgés entre 5 et 12 ans.

### LA CLIENTÈLE

Le programme d'animation estival accueille les enfants âgés entre 6 et 12 ans dans 2/3 des milieux tandis que 1/3 accueille une clientèle à partir de 5 ans.

### LE SITE

5/7 des milieux utilisent des infrastructures autres que le site principal telles que : Centre communautaire, Gymnase école, Piscine camping, camping municipal, Piscine municipale.

### LA SÉCURITÉ

4/7 des milieux possède un document expliquant les **mesures d'urgence**, dont le personnel d'animation est informé.

En ce qui concerne les **mesures se rattachant à la prévention de la violence et de l'agression sexuelle**, voici celles mises en place :

	Les mesures de prévention	Nombre de milieux
A	Un code d'éthique	3
B	Les consignes relatives aux comportements à privilégier avec les jeunes	4
C	Les procédures lors d'un dévoilement de violence ou d'agression sexuelle	2
D	La vérification des antécédents judiciaires	1
E	De l'information sur le sujet de la violence et de l'agression sexuelle	2



Ces mesures sont divulguées soit par une formation maison offerte au personnel et/ou par un document explicatif qui leur est remis.

Le personnel d'animation reçoit une formation en secourisme par un organisme reconnu et tous les milieux possèdent une fiche de santé dûment signée par le parent.

Le ratio enfants/animateur se situe entre 5/1 et 15/1 pour les 5-6 ans, entre 8/1 et 25/1 pour les 7-8 ans et entre 10/1 et 30/1 pour les 9-11 ans.

## LE COÛT

Le tarif estival se situe entre 75 et 300\$ par enfant. 2/7 milieux offrent un tarif hebdomadaire de 20 ou 30\$ et un seul milieu offre un tarif spécial de 5\$ par jour pour les visiteurs.

Pour 5/7 des milieux, **les sorties ne sont pas incluses** dans le tarif de base du programme d'animation estival et pour 6/7 milieux, **le service de garde n'est pas inclus**.

6/7 milieux offrent un tarif familial avantageux mais il n'est pas spécifié.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PLANS D'EAU

Les milieux ont resserré leurs normes au niveau du contrôle de la qualité de l'eau, du ratio surveillant/moniteur et du respect de la capacité maximale d'enfants.

## LE SERVICE DE GARDE

Ce service est offert par tous les milieux. Il débute en matinée entre 7h00 heures et 9h00. Le service de garde de fin de journée est offert de 16h00 à 18h00 au plus tard.

Dans quatre (4) des milieux, le coût « à la période » varie de 3\$ à 5\$. Un milieu offre un tarif hebdomadaire de 15\$ et deux milieux offrent un tarif de 75\$ ou 80\$ pour l'été.

## LE PERSONNEL

Tous les milieux engagent un coordonnateur estival pour une durée variant de 8 à 12 semaines au salaire horaire de 9,75\$ à 14\$.

L'ensemble des milieux engage entre deux (2) et quatre (4) animateurs pour la durée du programme d'animation estival. Le salaire horaire varie entre 8,50\$ et 10\$.

Seulement deux (2) des milieux engage deux (2) assistants-animateur ayant un salaire de 300\$ pour l'été.

Les animateurs reçoivent une formation via le programme FLAC de Loisir et Sport Montérégie dans 3/7 des milieux. Les autres milieux offrent une autre formation par des



notions en lien avec le travail d'animation telles que la planification d'activités et les thématiques. Il s'agit d'une formation maison ou donnée par l'entreprise ANIMAGERIE.

Le coordonnateur reçoit aussi une formation avec Flac (2 milieux sur 7) ou directement par la municipalité ou encore avec Animagerie.

L'âge moyen du personnel d'animation est de 18 ans.

## Besoins en formation :

- ☞ Sécurité
- ☞ Cas problèmes
- ☞ Gestion du personnel
- ☞ Gestion des troubles de comportements
- ☞ Discipline
- ☞ Relation jeune/animateur
- ☞ Banque d'activités variées



## Population de 2 000 à 2 999

Nombre de questionnaires compilés: 11

---

### LE SERVICE

Le programme d'animation estival relève de la municipalité/le service des loisirs.

Le camp de jour s'échelonne sur une période de sept (8) semaines dans 7/11 des milieux. 3/11 des milieux offrent le programme sur une période de sept (7) semaines et un (1) milieu l'offre pendant seulement 6 semaines.

Un milieu mentionne offrir un camp pour ados 11-14 ans.

Pour 6/11 des milieux répondants, l'horaire du programme d'animation estival débute à 9h00 pour se terminer à 16h00 et ce, du lundi au vendredi. Pour les 5 autres, l'horaire de fermeture varie entre 15h30 et 16h30. Un milieu est ouvert du lundi au jeudi seulement de 9h00 à 11h00 et de 13h00 à 16h00 et deux milieux n'offrent pas d'activités le vendredi pm.

Le programme d'animation estival accueille en moyenne entre 0 et 49 enfants dans 6/11 des milieux tandis que trois (3) milieux accueillent entre 50 et 99 enfants et deux (2) milieux accueillent entre 100 et 149 enfants.

### LA CLIENTÈLE

Les enfants sont âgés entre 5 et 12 ans. Deux (2) milieux **accueillent les enfants ayant un handicap** et un (1) milieu offre la possibilité aux ados de 13 à 15 ans de participer aux activités.

### LE SITE

Ce sont 10/11 des milieux qui utilisent les infrastructures autres que le site principal. Les sites utilisés sont : le gymnase de l'école, les parcs municipaux, l'aréna, les terrains de baseball, de soccer, de tennis, la piscine du terrain de camping ou de la ville voisine, la cafétéria, les jeux d'eau et les terrains de l'Église.

### LA SÉCURITÉ

Seulement 2/11 des milieux possèdent un document écrit expliquant les différentes mesures à mettre en place lors de situations d'urgence. Ce document est connu par l'équipe d'animation.



En ce qui concerne les **mesures se rattachant à la prévention de la violence et de l'agression sexuelle**, voici celles mises en place :

	<b>Les mesures de prévention</b>	<b>Nombre de milieux</b>
A	Un code d'éthique	6/11
B	Les consignes relatives aux comportements à privilégier avec les jeunes	7/11
C	Les procédures lors d'un dévoilement de violence ou d'agression sexuelle	4/11
D	La vérification des antécédents judiciaires	2/11
E	De l'information sur le sujet de la violence et de l'agression sexuelle	4/11

Les mesures sont diffusées dans 7/11 des milieux par le biais d'une formation et elles sont diffusées par le biais d'un document écrit dans 5/11 des milieux.

9/11 des milieux offre à son personnel une formation en secourisme d'urgence accréditée par un organisme reconnu.

10/11 des milieux possèdent une fiche de santé par enfant signée par le parent.

En ce qui concerne le ratio enfants/animateur, voici une moyenne calculée par groupes d'âge :

5-6 ans : 10 enfants/animateur  
 7-8 ans : 11 enfants/animateur  
 9-11 ans : 13 enfants/animateur  
 12 ans et + : 14 enfants/animateur

## LE COÛT

Le tarif estival varie entre 70 et 150\$ par enfant. Un milieu demande 290\$ pour l'été.

Trois (3) milieux offrent un forfait « à la journée » à un montant de 8\$, 10\$ ou 12\$.

Le forfait « à la semaine » est populaire. 7/11 des répondants l'offrent à leur clientèle. Le tarif se situe entre 20\$ et 50\$.

Le forfait familial est offert dans 8/11 des milieux.

Deux (2) milieux incluent les sorties dans leur forfait.

Aucun milieu n'inclut le service de garde dans le coût du programme d'animation estival.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PLANS D'EAU

9/11 des milieux n'ont pas de plans d'eau mais les deux (2) autres milieux ont resserré leurs normes au niveau du ratio surveillant/moniteur et du respect de la capacité maximale d'enfants.



## LE SERVICE DE GARDE

Le service de garde est offert en avant-midi par 10/11 des milieux, avec un horaire variant entre 6h00 et 7h 30 jusqu'à 9 h. 3/11 des milieux offrent le service de garde sur l'heure du dîner et 9/11 des milieux offrent le service en après-midi avec un horaire variant selon la fin des activités du camp de jour (15h30 ou 16h00) et jusqu'à 17h30 ou 18h00.

Sur les dix (10) milieux, huit (8) offrent un tarif à la période à un montant de 2,50\$ à 5\$. Trois (3) milieux offrent un tarif estival variant de 75\$ à 160\$, un (1) milieu offre un forfait hebdomadaire de 20\$ et deux (2) milieux offrent une autre option au parent, soit, 5\$ par jour ou encore une carte à 15\$ valide pour 10 périodes.

## LE PERSONNEL

Tous les milieux engagent un coordonnateur estival pour une période de 8 à 14 semaines à un taux horaire de 9,50\$ à 12\$.

10/11 des milieux offrent à leur coordonnateur une formation en animation via le programme FLAC de Loisir et Sport Montérégie, le CSSS, la municipalité ou Zone loisir Montérégie.

L'ensemble des milieux répondants (11/11) engage entre un (1) et quatre (4) **animateurs**. Le salaire varie entre 8,50\$ et 9,50\$ de l'heure.

Les animateurs reçoivent une formation en animation via le programme FLAC ou un autre organisme formateur dans tous les milieux.

L'âge moyen des animateurs est de 17 ans.

5/11 des milieux embauchent entre un (1) et quatre (4) **assistants-animateur**. Ceux-ci reçoivent un salaire de 5\$ à 8,75\$ de l'heure selon l'expérience.<sup>1</sup>

Un seul milieu embauche un (1) animateurs pour assurer l'animation du **service de garde**. Le salaire est alors de 8,60\$ de l'heure.

Un seul milieu embauche un (1) coordonnateur adjoint à un salaire de 9,50\$ de l'heure.

Seulement un (1) milieu engage un (1) accompagnateur au taux horaire de 8,50\$.

Seulement un (1) milieu engage un (1) moniteur en chef au taux horaire de 10,50\$.

## Besoins en formation :

- ☞ Planification des journées et de la semaine
- ☞ Intervention auprès des jeunes ayant le syndrome Ted ou déficients intellectuels
- ☞ Intervenir avec les cas problèmes
- ☞ Dynamisme et enthousiasme chez les animateurs
- ☞ Responsabilité
- ☞ Agressions et éthique
- ☞ Discipline avec les enfants





## Population 3 000 à 3 999

Nombre de questionnaires compilés : 6

---

### LE SERVICE

Le programme d'animation estival relève de la municipalité/le service des loisirs ou, dans 2/6 des milieux, d'un organisme externe de la municipalité. Le type de programme camp de jour est offert pour une durée de huit (8) semaines. 2/6 milieux accueillent entre 0 et 49 enfants, 2/6 accueillent entre 50 et 99 enfants et 2/6 accueillent entre 100 et 149 enfants âgés entre 6 et 12 ans.

L'horaire du camp de jour est du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

### LE SITE

4/6 des milieux utilisent la piscine municipale ou celle du camping, les parcs avoisinants ou les gymnase des écoles primaires pour l'organisation d'activités spécifiques.

### LA SÉCURITÉ

La moitié des milieux (3/6) possèdent un document expliquant les mesures à mettre en place lors de situations d'urgence ainsi que des mesures de prévention de la violence et des agressions sexuelles duquel ils informent leur personnel d'animation.

En ce qui concerne les **mesures se rattachant à la prévention de la violence et de l'agression sexuelle**, voici celles mises en place :

	Les mesures de prévention	Nombre de milieux
A	Un code d'éthique	4/6
B	Les consignes relatives aux comportements à privilégier avec les jeunes	5/6
C	Les procédures lors d'un dévoilement de violence ou d'agression sexuelle	2/6
D	La vérification des antécédents judiciaires	2/6
E	De l'information sur le sujet de la violence et de l'agression sexuelle	0/6

Les mesures sont diffusées dans 5/6 des milieux par le biais d'une formation et elles sont diffusées par le biais d'un document écrit dans 3/6 des milieux.



Le personnel en animation reçoit une formation en secourisme d'urgence par un organisme reconnu et accrédité. Une fiche de santé par enfant est accessible et signée par le parent.

Le ratio enfants/animateur varie de 12/1 à 15/1 pour tous les groupes d'âges sauf pour un milieu qui préconise un ratio de 20/1 pour tous les groupes d'âges.

## LE COÛT

3/6 des milieux proposent un tarif journalier de 12\$ ou 15\$. Le tarif hebdomadaire, qui est offert par tous les milieux, varie de 30\$ à 75\$, alors que le tarif estival offert par 4/6 des milieux varie de 180\$ à 260\$. Les sorties ne sont pas inclus dans les tarifs pour 4/6 des milieux et le service de garde n'est pas inclus dans tous les milieux.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PLANS D'EAU

3/6 des milieux ont resserré leurs normes au niveau du contrôle de la qualité de l'eau, du ratio surveillant/moniteur et du respect de la capacité maximale d'enfants.

## LE SERVICE DE GARDE

L'horaire du service de garde en matinée débute à 7h00 ou 7h30 et se termine en après-midi à 17h00, 17h30 ou 18h00.

Le tarif est de 20\$ à 30\$ la semaine dans les 4 milieux sur 6 qui l'offrent. 3/6 milieux offrent un tarif à la période, soit 2,50\$, 3\$/heure (maximum de 7\$ par jour) ou 5\$ la période. 2/6 milieux proposent un tarif estival de 80\$ ou 193,80\$ par enfant.

## LE PERSONNEL

Le milieu engage un coordonnateur à un taux horaire variant entre 10,50\$ et 14\$ pour une durée variant de 8 à 13 semaines. Il a reçu la formation via le programme FLAC dans 2/6 des milieux ou une autre formation en animation dans 2/6 des milieux.

En moyenne, quatre (4) animateurs sont engagés au taux horaire variant de 8,50\$ à 9,75\$. Les animateurs âgés en moyenne de 17 ans ont reçu une formation autre que secourisme offerte par CSST ou Flac (2/6).

4/6 des milieux engagent en moyenne quatre (4) assistants-animateurs et ceux-ci reçoivent un salaire de 150\$/semaine dans un des milieux.

4/6 des milieux engagent un ou deux animateurs du service de garde et ceux-ci reçoivent un salaire variant entre 8,50\$ et 9,75\$ de l'heure.

## Besoins en formation :

- ☞ Animations originales;
- ☞ Outils d'animation;
- ☞ Intervention auprès des cas problèmes;



## Population de 4 000 à 4 999

Nombre de questionnaires compilés : 2

---

### LE SERVICE

Le programme d'animation estival relève de la municipalité/le service des loisirs. C'est le type de programme camp de jour qui est offert, avec un service de garde.

Le programme d'animation estival s'échelonne sur une période de sept (7) ou huit (8) semaines. L'horaire du camp de jour est de 9h00 à 16h00, du lundi au vendredi.

Il accueille entre 50 et 99 enfants ou 100 et 149 enfants âgés de 6 à 12 ans. Le programme est accessible à des enfants ayant un handicap dans un des deux milieux.

### LE SITE

Les milieux utilisent la plage, les jeux d'eau ou le centre communautaire pour le déroulement du camp de jour.

### LA SÉCURITÉ

Les milieux possèdent un document écrit expliquant les mesures à mettre en place lors de situations d'urgence. Ce document est connu par l'équipe d'animation.

Parmi les mesures de prévention de la violence et de l'agression sexuelle, tous les milieux ont mis en place les mesures suivantes : un code d'éthique, les consignes relatives aux comportements à privilégier avec les jeunes, Les procédures lors d'un dévoilement de violence ou d'agression sexuelle, la vérification des antécédents judiciaires, De l'information sur le sujet de la violence et de l'agression sexuelle.

Ces mesures sont diffusées auprès du personnel par l'intermédiaire d'une formation maison et un milieu remet en plus un document écrit sur les mesures de prévention à son personnel.

Les milieux offrent à l'équipe d'animation une formation en secourisme avec attestation et reconnue par un organisme accrédité.

L'ensemble des milieux dispose d'une fiche de santé par enfant dûment signée par le parent.

Le ratio enfants/animateur se situe autour de 12/1 pour tous les groupes d'âges.



## LE COÛT

Un des deux milieux a établi un tarif hebdomadaire de 65\$ et l'autre milieu propose un tarif estival de 190\$. Le service de garde et les sorties ne sont pas inclus dans ces tarifs.

Un tarif familial est offert dans un seul des deux milieux.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PLANS D'EAU

Les milieux ont resserré leurs normes au niveau du contrôle de la qualité de l'eau et du respect de la capacité maximale d'enfants.

## LE SERVICE DE GARDE

L'horaire du service de garde en matinée débute vers 6h30 ou 7h00 et se termine à 17h30 ou 18h00.

Le tarif demandé à la semaine pour un des deux milieux est de 20\$ et l'autre milieu demande 85\$ pour l'été.

## LE PERSONNEL

L'ensemble des milieux embauche un **coordonnateur et un assistant-coordonnateur** dont le salaire varie entre 13,50\$ et 20,00\$. La durée de l'emploi est de dix (10) ou dix-huit (18).

Un des deux milieux engage 7 animateurs et l'autre 12 animateurs. Le taux horaire varie entre 9,00\$ et 13,78\$.

Un des milieux embauche 3 animateurs pour le service de garde à un salaire variant entre 9 et 10\$ de l'heure, et un accompagnateur pour enfants ayant un handicap au taux horaire de 9\$.

Un des milieux engage également une cuisinière à 14,75\$ de l'heure et trois aides-cuisinières dont le salaire horaire varie entre 8,50\$ et 10\$.

L'âge moyen des animateurs est de 18 ans. Les animateurs reçoivent une formation au niveau de l'animation, la sécurité et la pédagogie. Le coordonnateur reçoit une formation en gestion du personnel, animation, sécurité et pédagogie.



## Population de 5 000 à 9 999

Nombre de questionnaires compilés : 12

---

### LE SERVICE

Le programme d'animation estival est offert par la municipalité/le service des loisirs dans 10/12 des milieux et par un organisme para-municipal dans deux (2) milieux.

11/12 des milieux ont choisi le programme de type camp de jour pour leur clientèle jumelé à un service de garde avant et après les heures du camp de jour pour 9/12 des milieux. 3/12 des milieux offrent aussi un programme de terrain de jeu et quatre (4) milieux offrent un ou plusieurs camps spécialisés.

Les quatre (4) milieux qui offrent des camps spécialisés offrent un camp sportif, trois (3) d'entre eux offrent un camp d'une autre nature, soit Camp équestre, art et environnement ou Aquasport. Un seul milieu offre un camp culturel.

La durée du programme d'animation estival s'échelonne sur une période de huit (8) semaines dans 8/12 des milieux, neuf (9) semaines dans 3/12 des milieux et six (6) semaines dans un seul des milieux.

Pour la majorité des milieux (7/12), il débute à 9h00 pour se terminer à 16 heures et ce, du lundi au vendredi. Deux des milieux prolongent les heures d'activités de 7h00 à 18h00, deux autres ont un horaire de 8h30 à 16h30 et un seul milieu n'offre pas d'activités durant la période du dîner de 11h30 à 13h00.

Le programme d'animation estival accueille en moyenne :

Entre 50 et 99 enfants :	3/12
Entre 100 et 149 enfants :	6/12
Entre 200 et 249 enfants :	2/12
Entre 150 et 199 enfants :	1/12

### LA CLIENTÈLE

Le programme d'animation estival cible les enfants âgés entre 6 et 12 ans dans 11/12 des milieux.

La clientèle adolescente (13-15 ans) est desservie dans deux (2) milieux. Un programme est accessible aux enfants ayant un handicap dans 5/12.

Seul un milieu offre un programme d'animation estival aux 4-5 ans.



## LE SITE

Ce sont 9/12 qui utilisent les infrastructures autres que le site principal. Parmi les infrastructures les plus utilisées, on retrouve : la piscine municipale, l'aréna, le terrain de Tennis ou de balle, le gymnase et la cafétéria de l'école, le parc municipal, la piscine municipale, l'école secondaire, le local du service de garde de l'école, les parcs avoisinants, la pataugeoire, la plage municipale et les locaux du centre communautaire.

## LA SÉCURITÉ

Seulement 7/12 des milieux possèdent un document expliquant les mesures à mettre en place lors d'une situation d'urgence. Ce document est connu par l'ensemble du personnel d'animation.

Parmi les mesures de prévention de la violence et de l'agression sexuelle, l'ensemble des milieux a mis en place une ou plusieurs des mesures suivantes :

	<b>Les mesures de prévention</b>	<b>Nombre de milieux</b>
A	Un code d'éthique	11/12
B	Les consignes relatives aux comportements à privilégier avec les jeunes	12/12
C	Les procédures lors d'un dévoilement de violence ou d'agression sexuelle	8/12
D	La vérification des antécédents judiciaires	8/12
E	De l'information sur le sujet de la violence et de l'agression sexuelle	4/12

Un des milieux s'est également adjoint les services d'une intervenante psycho-sociale.

La diffusion de ces mesures se fait par le biais d'une formation au personnel ou de rencontres préparatoires. Neuf (9) milieux remettent en plus un document écrit.

9/12 des milieux offre à son personnel d'animation une formation en secourisme d'urgence reconnue par un organisme accrédité.

La majorité des milieux (11/12) disposent d'une fiche de santé par enfant dûment signée par le parent.

Le ratio enfants/animateur est variable :

- ✓ De 6/1 à 15/1 pour les 5-6 ans
- ✓ De 7/1 à 20/1 pour les 7-8 ans
- ✓ De 10/1 à 25/1 pour les 9-11 ans
- ✓ De 12/1 à 20/1 pour les 12 ans et plus

Trois (3) milieux utilisent le même ratio pour tous les groupes d'âges, soit 10/1, 16/1 et 15/1.



## LE COÛT

Le tarif hebdomadaire est privilégié par 8/12 des milieux et est très variable d'un milieu à l'autre : 20\$, 35\$, 45\$, 47\$, 65\$, 90\$ à 107\$.

8/12 des milieux offrent un tarif estival variant entre 125\$ et 230\$. Un milieu offre un tarif estival tout- inclus (sorties et service de garde) au montant de 335\$. Les autres milieux offrent des **tarifs familiaux**.

La moitié des milieux **inclut les sorties** dans les tarifs.

Le **service de garde n'est pas inclus** dans 11/12 des milieux.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PLANS D'EAU

Les milieux ont resserré leurs normes au niveau du contrôle de la qualité de l'eau (10/12), du ratio surveillants/moniteurs autour des plans d'eau (8/12) et du respect de la capacité maximale d'enfants dans et autour des plans d'eau (7/12).

## LE SERVICE DE GARDE

Le service de garde débute vers 6h30 ou 7h00 en matinée. Le service offert en fin de journée se termine à 18h00. 7/12 des milieux offrent un service de garde pour la période du dîner de 11h30 ou 12h à 13h.

- Un tarif hebdomadaire est proposé par 9/12 des milieux et varie entre 15\$ et 50\$.
- Un tarif à la période est proposé par 6/12 des milieux et varie entre 4 et 8\$ par période ou de 3 \$ à 10\$ par jour.
- Le tarif estival offert dans seulement 4/12 des milieux varie de 85\$ à 180\$.
- Un milieu offre la possibilité de payer 45\$ par enfant par bloc (matin, midi ou soir) pour tout l'été et un autre offre le tarif de 20\$ par semaine par bloc.

## LE PERSONNEL

Pour 9/12 des milieux, un coordonnateur (ou deux dans 3/12 des milieux) est engagé pour une durée qui varie entre huit (8) et quinze (15) semaines dans 8/12 des milieux. Un milieu engage son coordonnateur pour 20 semaines. Le taux horaire varie entre 10\$ et 17.60\$.

3/12 des milieux ont un responsable de l'animation estival embauché pour toute l'année.

Pour 4/12 des milieux, les coordonnateurs reçoivent une formation via le programme FLAC.



L'ensemble des milieux engage en moyenne 8 ou 9 **animateurs**. Le taux horaire des animateurs se situe entre 8.50\$ et 13.00\$.

L'âge moyen des animateurs est de 17,5 ans.

L'ensemble des milieux offre une formation aux animateurs abordant les thèmes suivants : l'animation, l'intervention lors de situations difficiles ou avec les enfants ayant des troubles de comportement, les plateaux d'activités, les jeux d'accueil, les rôles et fonctions de l'animateur, les techniques d'animation, la psychologie de l'enfant, les jeux coopératifs, etc.,. Cette formation est offerte par FLAC dans 3/12 des milieux alors que les autres font appel aux services de formation du CSSS ou de la CSST.

Trois (3) milieux engagent 2, 3 ou 16 **assistants-animateurs**. Ils reçoivent, soit une compensation financière de 500\$ pour l'été ou un salaire horaire de 8,50\$ ou 8,75\$.

Dans 8/12 des milieux, le service de garde est assumé par des animateurs (1 à 4) au taux horaire variant entre 8,50\$ et 12,40\$. Le plus haut salaire est surtout attribuable à l'engagement d'un responsable ou d'un coordonnateur du service de garde.

Trois (3) milieux engagent entre un (1) et trois (3) accompagnateurs au taux horaire variant de 8,50\$ à 16\$.

Trois (3) milieux engagent trois (3) animateur spécialisé à 10\$ ou 11\$ de l'heure.

Les sauveteurs embauchés par 3/12 des milieux ont un salaire entre 9\$ et 11\$ de l'heure.

Un milieu offre la possibilité à un étudiant anglophone de travailler au camp de jour dans le cadre d'un échange étudiant.

## Besoins en formation :

- ☞ Troubles de comportements;
- ☞ Premiers soins;
- ☞ Encadrement et discipline;
- ☞ Gestion de crise;
- ☞ Programmation variée;
- ☞ Création d'une thématique;
- ☞ Besoins des enfants à chaque âge;



## Population de 10 000 à 24 999

Nombre de questionnaires compilés : 12

---

### LE SERVICE

Le programme d'animation estival est offert par la municipalité/le service des loisirs dans 11/12 des milieux. Seul un milieu offre le programme d'animation estival par le biais d'un organisme externe de la municipalité.

L'ensemble des milieux offre le programme camp de jour jumelé à un service de garde avant et après. Trois (3) de ces milieux offrent en plus le programme de **terrain de jeux**.

Les camps spécialisés sont offerts dans 7/12 des milieux. Il s'agit de camps sportif (6/12), culturel (6/12) ou de plein air (2/12) en majorité. 5/12 des milieux offrent des camps plus spécialisés dans différents secteurs (sciences et environnement, cuistot, hip-hop, musique, théâtre, cirque, et un spécialisé dans le cirque, magie, skate, art, aquatique, festi-zoo, couture, magie, programme ados).

En moyenne, la durée du programme d'animation estival s'échelonne sur huit (8) semaines. Dans 6/12, il débute à 9h00 pour se terminer à 16h00 et ce, du lundi au vendredi. 5/12 des milieux terminent à 15h ou 15h30 et un milieu n'offre pas d'activités le vendredi après-midi.

Le programme d'animation estival accueille en moyenne :

Nombre d'enfants (Terrain de jeux et camps de jour confondus)	Nombre de milieux
Entre 150 et 199 enfants	1/12
Entre 200 et 249 enfants	3/12
Entre 250 et 299 enfants	1/12
Entre 300 et 349 enfants	1/12
Entre 350 et 399 enfants	2/12
Entre 400 et 449 enfants	1/12
Plus de 500 enfants	3/12

### LA CLIENTÈLE

Le programme d'animation estival cible les enfants âgés entre 6 et 12 ans dans 10/12 des milieux. Le programme est accessible à des enfants ayant un handicap dans 9/12 des milieux. La clientèle adolescente est desservie dans 6/12 des milieux. Deux milieux mentionnent qu'ils offrent un programme spécifique pour les 3 à 5 ans.



## LE SITE

Ce sont l'ensemble des milieux qui utilisent les infrastructures autres que le site principal. Notons l'utilisation de l'école et de son gymnase, le centre de la nature, la piscine extérieure publique, le parc, les jeux d'eau, le chalet des loisirs, la piste cyclable, les terrains de Tennis, balle, soccer, la bibliothèque, l'aréna, le sous-sol de l'église, la cuisine et la salle du centre communautaire.

## LA SÉCURITÉ

8/12 des milieux possèdent un document expliquant les mesures à mettre en place lors de situations d'urgence. Ce document est connu par l'ensemble du personnel d'animation.

Parmi les mesures de prévention de la violence et de l'agression sexuelle, l'ensemble des répondants (7) a mis en place une ou plusieurs des mesures suivantes :

	Les mesures de prévention	Nombre de milieux
A	Un code d'éthique	9/12
B	Les consignes relatives aux comportements à privilégier avec les jeunes	10/12
C	Les procédures lors d'un dévoilement de violence ou d'agression sexuelle	6/12
D	La vérification des antécédents judiciaires	7/12
E	De l'information sur le sujet de la violence et de l'agression sexuelle	3/12

Ces mesures sont connues du personnel par le biais d'une formation pour 9/12 des milieux. Huit (8) de ces milieux remettent en plus un document écrit et un de ces milieux rédige son code d'éthique avec le personnel d'animation.

Tout le personnel d'animation est formé en secourisme d'urgence. Dix (10) milieux reçoivent une attestation par un organisme reconnu.

L'ensemble des milieux dispose d'une fiche de santé signée par le parent.

Le ratio enfants/animateur se situe entre :

- ✓ 6/1 et 11/1 pour les 5-6 ans (moyenne de 8/1)
- ✓ 6/1 et 15/1 pour les 7-8 ans
- ✓ 8/1 et 16/1 pour les 9-11 ans
- ✓ 12/1 et 18/1 pour les 12 ans et plus.



## LE COÛT

- Un seul milieu offre un tarif à la journée de 15,75\$.
- Le forfait à la semaine est offert dans 8/12 des milieux. Il varie entre 20\$ et 130\$ (moyenne autour de 70\$).
- Le tarif pour l'été varie entre 100\$ et 245\$.
- Les camps spécialisés sont offerts au coût de 90\$ à 145\$ par semaine.
- 11/12 milieux ont répondu qu'ils offraient une tarification familiale.

Six (6) milieux incluent les sorties dans le tarif. Aucun milieu n'inclut le service de garde dans le tarif.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PLANS D'EAU

Les milieux ont resserré leurs normes au niveau du contrôle de la qualité de l'eau (9/12), du ratio surveillants/moniteurs autour des plans d'eau (6/12) et du respect de la capacité maximale d'enfants dans et autour des plans d'eau (8/12). Deux milieux mentionnent qu'ils n'utilisent aucun plan d'eau pour leurs activités.

## LE SERVICE DE GARDE

Le service de garde débute entre 6h30 et 7h00 en matinée. Il se termine en fin de journée entre 17h30 et 18h15.

- Le tarif hebdomadaire offert dans 10/12 des milieux varie de 25\$ à 40\$.
- Le tarif à la période est offert dans 6/12 des milieux à 3\$ la période ou entre 5\$ et 15\$ par jour.
- Aucun milieu n'offre de tarif estival.

## LE PERSONNEL

En moyenne, deux coordonnateurs sont engagés dans tous les milieux pour une durée variant entre dix (10) et quinze (15) semaines. Un (1) milieu embauche un coordonnateur pour une période de six (6) mois, de mars à avril et un autre embauche un responsable de l'animation estivale à temps partiel à partir de février. Le salaire horaire des coordonnateurs varie entre 10\$ et 14,50\$. L'un des milieux offre un salaire de 22,30\$.

7/12 des milieux offrent une formation au coordonnateur. Un utilise la formation FLAC dans trois (3), une formation maison, les formations Dynamo dans deux (2) milieux et la formation de la ville de Montréal dans un des milieux.

L'ensemble des milieux engage entre douze (12) et quarante-trois (43) **animateurs (moyenne de 18)** au taux horaire si situant entre 8,50\$ et 12,55\$. Certains milieux offrent une échelle salariale en fonction du nombre d'années d'expériences.



L'ensemble des milieux offre une formation axée sur le travail d'animateur. Cette formation est offerte par Flac dans un des milieux, par les formations Dynamo, le CSSS, le CRDI ou le coordonnateur dans les autres milieux.

L'âge moyen des animateurs est de 18 ans.

Sept (7) milieux engagent entre trois (3) et vingt (20) **assistants-animateurs**. Leur rémunération est variable : certains leur offrent une compensation financière de 32\$ par jour ou 35\$ par semaine ou un salaire horaire de 8,50\$ alors qu'il s'agit de bénévolat dans certains milieux.

Dans 8/12 des milieux, le **service de garde** est assumé par 3 à 11 animateurs au taux horaire variant entre 8,50\$ et 11\$. Un milieu engage un responsable pour ce service au taux horaire de 17,66\$.

Neuf (9) milieux engagent de un (1) à six (6) **accompagnateurs** au taux horaire se situant entre 9,50\$ et 12\$.

Un des milieux engage quatre (4) **moniteurs en chef** au taux horaire de 10,60\$.

Un des milieux engage une secrétaire et une préposée à l'entretien ménager au taux horaire de 9,86\$.

## Besoins en formation :

- ☞ Animation;
- ☞ Encadrement d'un groupe;
- ☞ Autorité en tant qu'animateur;
- ☞ Formation adéquate pour les accompagnateurs;
- ☞ Comment agir avec les parents (pour animateurs et coordonnateurs) ;
- ☞ Gestion du personnel pour les coordonnateurs ;
- ☞ Gestion des comportements difficiles et problèmes comme autisme ;



## Population de 25 000 à 49 999

Nombre de questionnaires compilés : 3

---

### LE SERVICE

Le programme d'animation estival relève de la municipalité/le service des loisirs dans les trois (3) milieux. L'un d'eux spécifie qu'il est offert en collaboration avec un organisme externe. 2/3 milieux offrent un programme de camp de jour jumelé à un programme de terrain de jeu et un des trois milieux offrent seulement le programme de terrain de jeu. Deux milieux offrent des camps spécialisés et un seul milieu offre le service de garde. Parmi les deux milieux qui offrent des camps spécialisés, un d'entre eux offre le volet sportif et le volet culturel alors que l'autre offre seulement le volet sportif.

La durée du programme d'animation estival s'échelonne sur une période d'environ huit (8) à neuf (9) semaines.

L'horaire du programme d'animation estival débute entre 8h45 et 9h30 heures et se termine entre 15h30 et 16h30 et ce, du lundi au vendredi. Un des trois milieux n'offre pas d'activités de 11h30 à 3h00.

Le programme d'animation estival accueille en moyenne :

Nombre d'enfants (Terrain de jeux et camps de jour confondus)	Nombre de milieux
Entre 150 et 199 enfants	13
Entre 300 et 349 enfants	1/3
Plus de 500 enfants	1/3

### LA CLIENTÈLE

Le programme d'animation estival accueille les enfants âgés entre 6 et 12 ans dans deux milieux. Le programme est accessible à des enfants ayant un handicap dans un des milieux. Un (1) milieu offre un programme pour les 4 à 14 ans. Un autre milieu offre un programme pour les adolescents de 13 à 15 ans.

Le milieu offrant le terrain de jeux cible les enfants de 4 et 5 ans.

### LE SITE

Les trois (3) milieux utilisent des infrastructures autres que le site principal telles que : Piscine municipale, parcs municipaux, gymnases et cafétéria d'écoles, pataugeoires, aréna, gymnases, cuisine collective, centre communautaire, musée, plage municipale, jeux d'eau, skate parc, terrain de tennis.



## LA SÉCURITÉ

Deux (2) des trois (3) milieux possèdent un document écrit sur les différentes mesures à mettre en place lors de situations d'urgence. Ce document est connu par l'équipe d'animation.

Parmi les mesures de prévention de la violence et de l'agression sexuelle, l'ensemble des milieux a mis en place une ou plusieurs des mesures suivantes :

	<b>Les mesures de prévention</b>	<b>Nombre de milieux</b>
A	Un code d'éthique	3/3
B	Les consignes relatives aux comportements à privilégier avec les jeunes	3/3
C	Les procédures lors d'un dévoilement de violence ou d'agression sexuelle	1/3
D	La vérification des antécédents judiciaires	2/3
E	De l'information sur le sujet de la violence et de l'agression sexuelle	1/3

Ces mesures sont divulguées par une formation dans les trois (3) milieux et par le biais d'un document écrit.

Le personnel d'animation reçoit une formation en secourisme par un organisme reconnu et ce, dans les trois (3) milieux.

Les milieux disposent d'une fiche de santé dûment signée par le parent.

Le ratio enfants/animateur se situe :

- ✓ 8/1 ou 10/1 pour les 5-6 ans;
- ✓ De 8/1 à 12/1 pour les 7-8 ans;
- ✓ De 10/1 à 15/1 pour les 9-11 ans;
- ✓ De 10/1 à 18/1 pour les 12 ans et plus.

## LE COÛT

Le tarif hebdomadaire offert par 2/3 des milieux est de 35\$ ou 45\$. Un milieu propose un tarif de 15\$ par jour.

Deux (2) milieux n'incluent pas les sorties dans le tarif tandis qu'un milieu seulement n'inclut pas le service de garde. Un tarif familial est offert dans un milieu.



## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PLANS D'EAU

Deux des trois milieux ont resserré leurs normes au niveau du contrôle de la qualité de l'eau, du ratio surveillants/moniteurs autour des plans d'eau et du respect de la capacité maximale d'enfants dans et autour des plans d'eau. L'autre milieu n'utilise pas de plans d'eau pour ses activités.

## LE SERVICE DE GARDE

Ce service est offert dans les trois (3) milieux. Il débute en matinée à 6h30 ou 7h00. Le service offert en après-midi se termine à 18h00. Pour un (1) milieu, la tarification du service de garde est incluse dans le coût d'inscription au camp de jour et les deux autres milieux proposent une tarification à la semaine variant entre 10\$ et 25\$.

## LE PERSONNEL

La **coordination** du programme d'animation estival est assurée dans les trois milieux par un ou plusieurs coordonnateurs (1 à 7). La durée de travail varie de 12 à 18 semaines dans deux milieux et l'autre milieu engage un coordonnateur de mars à août. Le taux horaire se situe entre 12\$ et 15,24\$. Les trois milieux offrent une formation à leur coordonnateur. Cette formation est dispensée par Flac, Remue-Méninges ou une autre firme externe.

Les milieux engagent entre 25 et 52 **animateurs** pour la durée du programme d'animation estival.

Les animateurs reçoivent une formation en animation, gestion de crise, développement de l'enfant, service à la clientèle, créativité. Le salaire horaire varie entre 8,60\$ et 10,15\$.

Dans deux milieux, le **service de garde** est assuré par 12 ou 14 animateurs au taux horaire variant entre 9,10\$ et 10,15\$.

Deux milieux engagent 4 ou 5 **accompagnateurs** à un taux horaire de 9,15\$ à 12,83\$.

Un des milieux engage **23 spécialistes pour assurer l'animation des camps spécialisés**.

L'âge moyen du personnel d'animation est de 17 ans.

## Besoins en formation :

- ☞ Formation en gestion de personnel pour les coordonnateurs;
- ☞ Passion, engagement et responsabilités;
- ☞ Créativité.



# Population de 50 000 et plus

Nombre de questionnaires compilés : 2

---

## LE SERVICE

Le programme d'animation estival relève de la municipalité/le service des loisirs dans un des milieux et d'un organisme externe de la municipalité dans deux des milieux. C'est le type de programme camp de jour combiné à un service de garde qui est offert dans deux (2) milieux. L'un d'eux offre le programme terrain de jeux. Un milieu offre aussi des camps spécialisés de types sportif, culturel et de plein air.

En moyenne le programme d'animation estival s'échelonne sur une période de neuf ou dix semaines. Il débute à 9h00 pour se terminer à 16h00 heures et ce, du lundi au vendredi.

Il accueille plus de 500 enfants pour l'été.

## LA CLIENTÈLE

La clientèle ciblée par le programme d'animation estival est âgée entre 6 et 12 ans. Les deux milieux offrent un programme pour la clientèle adolescente et un milieu est accessible pour les enfants ayant un handicap.

## LE SITE

Les milieux utilisent des infrastructures pour des activités spécifiques telles que : Piscines municipales, parcs municipaux, écoles et gymnases, centres communautaires, tour d'escalade, site de tir à l'arc.

## LA SÉCURITÉ

Tous les milieux possèdent un document écrit expliquant les mesures à mettre en place lors de situations d'urgence. Ce document est connu par l'équipe d'animation.

Parmi les mesures de prévention de la violence et de l'agression sexuelle, tous les milieux ont mis en place une ou plusieurs des mesures suivantes :

	Les mesures de prévention	Nombre de milieux
A	Un code d'éthique	2/2
B	Les consignes relatives aux comportements à privilégier avec les jeunes	2/2
C	Les procédures lors d'un dévoilement de violence ou d'agression sexuelle	1/2
D	La vérification des antécédents judiciaires	2/2
E	De l'information sur le sujet de la violence et de l'agression sexuelle	2/2



La diffusion de ces mesures auprès du personnel se fait par l'intermédiaire d'une formation au personnel ainsi que par la remise d'un document écrit pour l'un des milieux.

Dans les deux milieux, l'équipe d'animation est formée en secourisme mais ne reçoit pas d'attestation reconnue par un organisme accrédité.

L'ensemble des milieux dispose d'une fiche de santé par enfant dûment signée par le parent.

Dans un des deux milieux, le ratio enfants/animateur se situe :

- ✓ 10/1 pour les 5-6 ans;
- ✓ 12/1 pour les 7-8 ans;
- ✓ 14/1 pour les 9-11 ans;
- ✓ 15/1 pour les 12 ans et plus.

Pour l'autre milieu, le ratio est le même pour tous les groupes d'âges, soit 15/1.

## LE COÛT

Le tarif demandé à la semaine varie de 140\$ à 300\$ en fonction du camp spécialisé et le coût du terrain de jeu dans un milieu est de 280\$ pour 7 semaines. Le tarif n'inclus pas les sorties et le service de garde dans les deux milieux.

**Un tarif familial est offert par les deux (2) milieux** mais ils n'ont pas spécifié les coûts.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES PLANS D'EAU

Les milieux ont resserré leurs normes au niveau du contrôle de la qualité de l'eau (2/2), du ratio surveillants/moniteurs autour des plans d'eau (1/2) et du respect de la capacité maximale d'enfants dans et autour des plans d'eau (1/2).

## LE SERVICE DE GARDE

L'horaire du service de garde en matinée débute vers 7h00 heures et en après-midi il se termine à 18h00.

Le tarif est à la semaine dans les deux milieux, au coût de 30\$ ou 50\$ .

Un des milieux offre un forfait spécial de 10\$ pour la semaine pour ceux qui utilisent seulement la période du dîner.

## LE PERSONNEL

Les deux milieux embauchent entre trois (3) et neuf (9) **coordonnateurs** au salaire horaire variant entre 10\$ et 13\$. La durée de l'emploi est de 8 semaines dans un milieu et de 800 heures à temps plein de mai à août dans l'autre. Les coordonnateurs sont formés par le biais de l'organisme AES.

Les milieux engagent entre 75 et 85 **animateurs** au taux horaire se situant entre 8.50\$ 9.75\$. L'ensemble des animateurs a reçu une formation en animation. L'âge moyen des animateurs est de 18 ans ou 19 ans.

Un des milieux embauche des responsables de site (11) au taux horaire de 10\$ à 11\$.



Un des milieux embauche 3 accompagnateurs au taux horaire de 8,50\$.

## SECTION IV - COMMENTAIRES GÉNÉRAUX DES RÉPONDANTS

- Difficulté à trouver du personnel mature et responsable, Besoin de beaucoup d'encadrement, manque d'initiative
- Existe-t-il des ressources pour enfants hyperactifs et TDA?
- Est-ce recommandé de donner des médicaments à ces enfants en vacances l'Été?
- Été problématique : beaucoup de non-respect enfants vs animateurs et coordonnateurs et aussi des parents vs animateurs et coordonnateurs
- Il serait intéressant de savoir le coût des sorties pour les autres camps de jour et si ils offrent des services connexes (transport autobus, service de repas, cours de tennis ou natation).
- Les enfants sont de plus en plus demandant (allergie, hyperactivité, troubles d'attention, problèmes familiaux)
- Les moniteurs font du travail incroyable avec les jeunes, il faudrait augmenter l'envergure de la semaine nationale de l'animation estivale pour bien reconnaître le travail de ceux-ci.
- Nous recevons l'Information des formations FLAC en retard, ce serait bien de la recevoir 3 mois avant l'été.
- Guide des sorties de camps de jour très pertinent, envoi de la documentation très rapide

## SECTION V – CONSTATS D'ÉVOLUTION DEPUIS LA CONSULTATION DE 2005

Bien que la démarche de recension des données auprès des camps de jour de la Montérégie par Loisir et Sport Montérégie afin de produire le profil des camps de jour soit relativement récente, il est toutefois possible de dégager certains constats d'évolution entre la consultation de l'automne 2005 et celle de l'automne 2008. Voici les principaux constats que l'on peut faire :

- Les milieux offrent davantage de formation à leur personnel d'animation;
- Les salaires et le nombre d'animateurs embauchés ont augmentés alors que le nombre d'enfants présents en moyenne est stable. Conséquemment, le ratio animateur/enfant a diminué;
- Les milieux offrent de plus en plus de camps spécialisés;
- Les coûts d'inscriptions ont augmenté et l'écart des coûts entre les milieux également;
- Le nombre de milieux qui mettent en place des mesures de prévention de la violence et des agressions sexuelles a augmenté;
- Le nombre de semaines et les heures d'ouverture du camp de jour ont allongés;
- Faire lire les deux documents par Patrice et Diane pour valider et en ajouter...



